

# FORMATIONS

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY



CATALOGUE POUR LES  
PROFESSIONNELS

2022



CENTRE  
PSYCHOTHÉRAPIQUE  
DE NANCY

---

1 rue du Dr Archambault  
54521 LAXOU CEDEX  
[www.cpn-laxou.com](http://www.cpn-laxou.com)

SERVICE DE  
FORMATION CONTINUE

---

Tel : 03 83 92 51 43  
Fax : 03 83 92 53 03  
[organisme.formation@cpn-laxou.com](mailto:organisme.formation@cpn-laxou.com)

NUMÉRO D'AGRÈMENT  
4154P004854

---

N° DATADOCK (soon QUALIOPI)  
ID.DD 00119 45

# EDITORIAL

## PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

Le Centre Psychothérapique de Nancy est un Centre Hospitalier Spécialisé en psychiatrie reconnu, sur lequel l'organisme de formation prend appui. L'objectif est d'affirmer le rôle de la formation comme un outil incontournable d'accompagnement pouvant répondre aux besoins de différentes structures sanitaires, médico-sociales, associations privées, etc.

L'offre de formation est construite au travers des compétences internes spécifiques à la santé mentale.

Notre richesse s'appuie sur un vivier de formateurs internes, toujours en activité et exerçant dans diverses structures, qui permet un transfert de compétences par le biais de leurs expériences basées sur des cas concrets et d'actualités.

Une équipe pédagogique vous accompagne à la mise en place des formations proposées.

A ce titre, le catalogue 2021 propose des thématiques axées sur la gestion de la violence, prévention et sensibilisation aux différentes pathologies psychiatriques, la promotion de la réhabilitation et des formations réglementaires.



NOUS ESPÉRONS VIVEMENT QUE VOUS TROUVEREZ LES RÉPONSES À VOS BESOINS.

# SOMMAIRE

- 02 Editorial
- 03 Sommaire
- 04 Organigramme
- 05 Infos pratiques et modalités d'inscription
- 06 Plan d'accès
- 07 Les formations
  - 08 OMEGA
  - 10 Les différents troubles psychiatriques : Comprendre pour agir
  - 12 Psychose et rétablissement
  - 14 Intégration des Pratiques Professionnelles
  - 16 Premiers secours en santé mentale
- 18 Le règlement intérieur
- 23 Conditions générales de vente
- 28 Références



# POUR MIEUX NOUS CONNAITRE

## ORGANISME DE FORMATION

OLIVIA DESCHAMPS

*Directrice Générale*

SÉBASTIEN PECKER

*Directeur des Ressources Humaines*

NATHALIE BALLAND

*Responsable Organisme de Formation*

LÉA GRANDJEAN

*Chargée de formation*

OPHELIE POIRIER

*Gestionnaire  
administratif de  
l'organisme*

JULIEN TROISOEUF

*Gestionnaire  
administratif de  
l'organisme*

## RÉFÉRENT HANDICAP

Lorraine CITE

## RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES

PSYCHOSES  
ET  
RÉTABLISSEMENT

Dr David MASSON

IPP

Jacky MERKLING  
Michel LAVIGNE

LES TROUBLES  
PSYCHIATRIQUES :  
COMPRENDRE ET  
AGIR

Jacky MERKLING

OMEGA

Thierry BERNIER

PSSM

Maxime LOMBARD

# INFOS PRATIQUES ET MODALITES D'INSCRIPTION

## Choisir sa formation

Les programmes détaillés sont disponibles dans ce catalogue, ainsi que sur notre site internet :

[www.cpn-laxou.com](http://www.cpn-laxou.com)

## Pour vous inscrire

[organisme.formation@cpn-laxou.com](mailto:organisme.formation@cpn-laxou.com)

03 83 92 51 43

Après confirmation de votre inscription, une convention vous sera transmise au maximum trois semaines avant le début de la formation, accompagnée des conditions générales de vente.

## Déroulement de la formation

### AU SEIN DE NOTRE ETABLISSEMENT

situé au :

1 rue du Dr Archambault 54520 Laxou

Sont disponibles

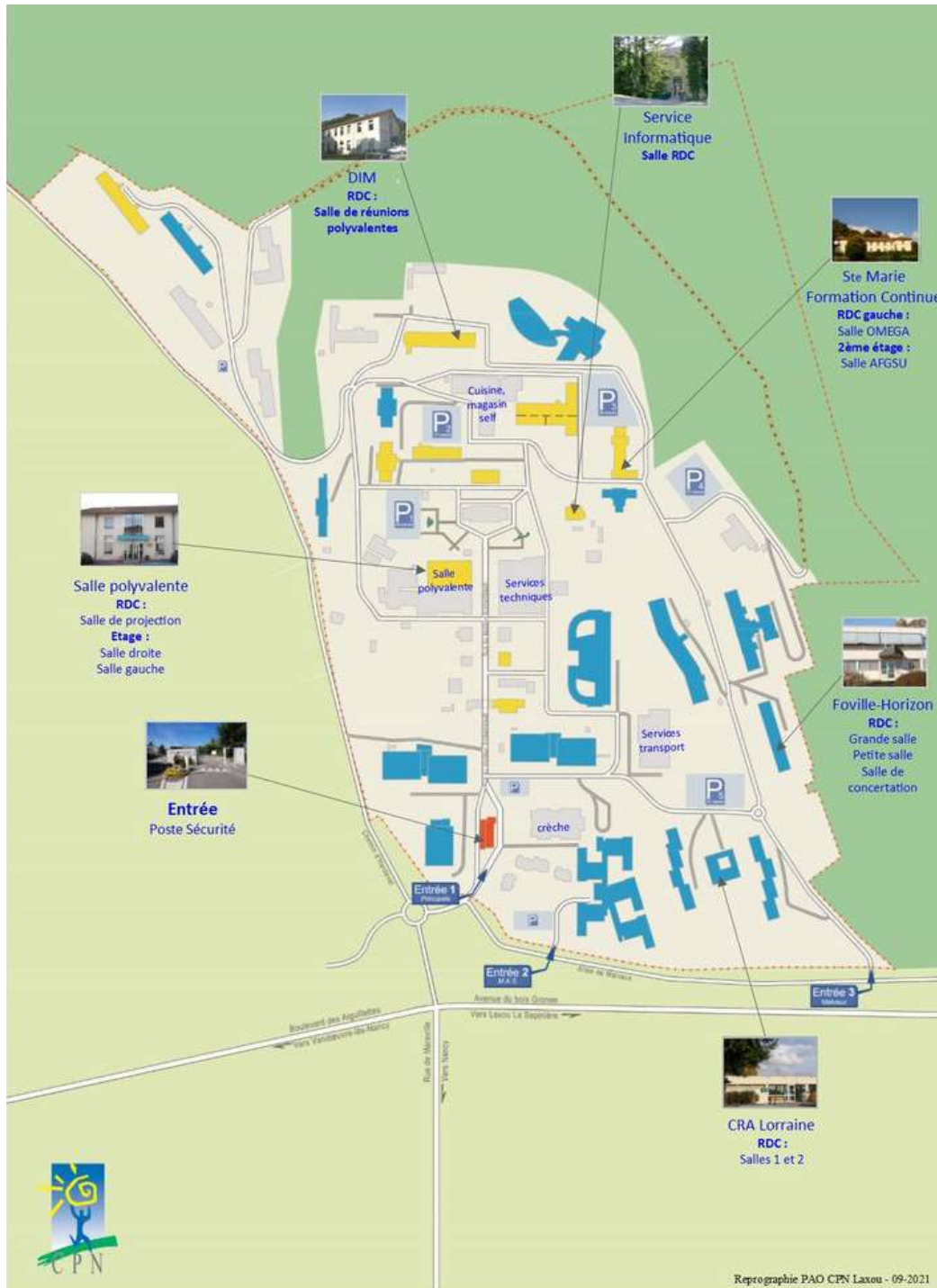
- 5 salles de formation (voir plan page suivante)
- Parking situé à proximité
- Repas au restaurant du personnel

### AU SEIN DE VOTRE ETABLISSEMENT,

sous réserve d'une salle adaptée aux exigences de la formation



# PLAN D'ACCÈS



Lorsque la formation se déroule dans nos locaux et que vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référente handicap, Lorraine CITE au : 03 83 92 52 66 pour toute question en lien avec votre venue.



# LES FORMATIONS

# OMEGA

## PRÉVENTION ET GESTION DES SITUATIONS D'AGRESSIVITE ET DE VIOLENCE

(Formation non modulable)

Le programme de formation OMEGA de base vise à développer chez l'intervenant du secteur de la santé et des services sociaux des habiletés et des modes d'intervention pour assurer sa sécurité et celle des autres en situation d'agressivité. Il a été développé grâce à un partenariat entre les centres hospitaliers Douglas, Robert-Giffard et de Charlevoix et de l'ASSTSAS.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Identifier les éléments à risque présents dans son milieu de travail
- Choisir et prendre les dispositions de protection physique appropriées à la situation
- Sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbal / psychologique le plus approprié à l'agressivité exprimée
- Appliquer des techniques simples d'esquive et d'immobilisation

### APERÇU DU CONTENU

Principes de sécurité, évaluation de la situation de travail, degré d'alerte, pacification et autres interventions verbales et psychologiques, grille du potentiel de dangerosité, intervention d'équipe, protection physique, techniques de dégagement, techniques simples de contrôle physique

### PUBLIC

Tout professionnel pouvant être confronté à des situations d'agressivité, (psychiatrie, urgence, centre de protection de la jeunesse, services d'encadrement intensif pour troubles majeurs de comportements, centre pour toxicomanie, social, médico-social, associatif, etc.)

### PREREQUIS

Aucun

### APPROCHE PEDAGOGIQUE

La formation est interactive :

- Les expériences des participants et leur contexte professionnel structurent l'acquisition d'outils et de techniques.
- Alternance entre l'acquisition des techniques physiques et de communications
- Proposition d'outils pragmatiques
- Illustration par des cas concrets apportés par les professionnels et des supports vidéo



# OMEGA

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Nombre de participants maximum : 14

Livret d'accueil contenant des exercices pour travaux dirigés et cours sur table avec vidéoprojecteur.

La formation se déroule en présentiel.

## DUREE (NON MODULABLE)

4 jours (soit 28 heures)

## MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

- Evaluation des connaissances en amont et aval de la formation
- Remise d'une attestation de formation
- Evaluation des pratiques tout au long de la formation
- Evaluation à chaud sous forme d'un questionnaire écrit et oral en présence des formateurs

## INTERVENANTS

Formateurs OMEGA agréés (cadres de santé, infirmiers, agents de sécurité, ayant une expérience de minimum 5 ans en psychiatrie)

## DELAIS D'ACCES

Un an après demande

## TARIFS

Groupe intra : 3 800 € pour 4 jours pour 14 participants + 7,20 € de livret par participant

Groupe inter : 357 € par participant + 7,20 € de livret + coût du self.

Les livrets ne sont facturés que si l'agent a effectivement participé à la formation.

## INDICATEURS

Période de référencement : du 01/01/2021 au 30/06/2021

Taux de satisfaction 93,20 %

Nombre de stagiaires formés 108

Nombre de structures bénéficiaires 6

# LES DIFFERENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

## COMPRENDRE POUR AGIR

Les apports de connaissances lors de cette formation seront structurés très clairement autour de la compréhension des pathologies et des réponses à apporter, dans l'interaction, aux comportements liés à ces pathologies. Les éléments théoriques qui seront abordés seront toujours en lien avec leur utilité et pour la pratique.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Améliorer sa connaissance et sa compréhension des différentes pathologies mentales et en particulier des pathologies psychotiques,
- Comprendre le fonctionnement psychique des personnes porteuses de ces pathologies,
- Appréhender les conséquences de ces pathologies dans la vie quotidienne des personnes concernées,
- Adopter une communication adaptée

### APERÇU DU CONTENU

- Apports d'éléments théoriques adaptés à des non spécialistes de la santé mentale,
- Supports vidéo : films
  - « L'intersubjectivité »,
  - « La psychose de l'intérieur »
  - « Comprendre la schizophrénie »

### PUBLIC

Tous professionnels qui souhaitent être sensibilisés aux différentes pathologies psychiatriques, et parfaire ses connaissances dans le domaine.

### PREREQUIS

Aucun

### APPROCHE PEDAGOGIQUE

Réflexion, échanges et analyse de pratique à partir de l'expérience du formateur et de l'observation des participants. Présentation, analyse et échanges autour de situations apportées par le formateur ou les participants.

# LES DIFFERENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Nombre de participants maximum : 16

Livret d'accueil contenant des exercices pour travaux dirigés et cours sur table avec vidéoprojecteur. La formation se déroule en présentiel.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et aval de la formation.

Remise d'une attestation de formation (sous réserve de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final)

Evaluation à chaud sous forme d'un questionnaire écrit et oral en présence des formateurs.

## DUREE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS

Cadre supérieur de santé retraité, enseignant à l'IFSI

## DELAIS D'ACCES

Un an après demande

## TARIFS

1 600 € pour un groupe de 12 à 16 personnes

## INDICATEURS

Période de référencement : du 01/01/2021 au 30/06/2021

Taux de satisfaction 92,98 %

Nombre de stagiaires formés 80

Nombre de structures bénéficiaires 8

# PSYCHOSE ET RÉTABLISSMENT

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Promouvoir le concept de rétablissement et les soins orientés rétablissement

- Sensibiliser sur les soins orientés « rétablissement »,
- Actualiser ses connaissances sur les psychoses,
- Découvrir la remédiation cognitive et ses indications,
- Connaître les outils de psychoéducation et d'éducation thérapeutique pour le patient, ainsi que pour ses proches.

## APERÇU DU CONTENU

Actualisation sur les psychoses, les enjeux de la prise en charge des psychoses, présentation de l'éducation thérapeutique du patient et la psychoéducation des familles, présentation des fonctions cognitives et de la remédiation cognitive.

## PUBLIC

Professionnels paramédicaux de psychiatrie d'adultes et des professionnels du champ médico-social

## PREREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes adultes souffrant de troubles psychiques

## APPROCHE PEDAGOGIQUE

Présentation de supports Powerpoint projetés et distribués aux participants, mises en situation pratique

# PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Nombre maximum de participants : 12

Salle avec vidéoprojecteur, documents remis à chaque participant avec l'ensemble des Powerpoint projetés, feuille d'évaluation, cafés...

## MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et aval de la formation.

Remise d'une attestation de formation (sous réserve d'un minimum de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final).

Evaluation à chaud sous forme d'un questionnaire écrit et oral en présence des formateurs.

## DUREE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS

Psychiatres, infirmiers, psychologues, cadres de santé

## DELAIS D'ACCES

Un an après demande

## TARIFS

1 600 € pour un groupe de 12 personnes

## INDICATEURS

Période de référencement : du 01/01/2021 au 30/06/2021

Taux de satisfaction 91,54 %

Nombre de stagiaires formés 4

Nombre de structures bénéficiaires 1

# INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La formation Intégration des Pratiques Professionnelles est une formation qui a été élaborée par des personnels en postes au Centre Psychothérapique de Nancy. Cette formation, à destination des nouveaux collaborateurs, leur permet de mieux appréhender la psychiatrie dans sa globalité, c'est-à-dire au niveau de la compréhension des troubles jusqu'à des possibilités de prise en charge.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Permettre une meilleure compréhension des troubles psychiatriques
- Identifier les comportements à adopter en fonction du public
- Comprendre le concept d'agressivité
- Acquérir des connaissances sur le rétablissement, sur l'empowerment et sur la remédiation cognitive

## APERÇU DU CONTENU

Apports théoriques à propos des troubles psychiatriques, techniques d'entretiens, principes de la remédiation cognitive et introduction aux habilités sociales, analyse de pratiques.

## PUBLIC

Tous les nouveaux infirmiers en psychiatrie dont l'expérience est comprise entre 6 et 18 mois.

## PREREQUIS

Aucun

## APPROCHE PEDAGOGIQUE

La formation se déroule en plusieurs séances avec différents intervenants. Les différents apports théoriques et les expériences des formateurs et des situations vécues par les stagiaires permettent d'acquérir des connaissances et des compétences pour le début de leur carrière en tant que personnel soignant.

# INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Nombre maximum de participants : 12

Les supports pédagogiques sont fournis au format papier ou dématérialisé lorsque celui-ci est projeté.

La formation se déroule en présentiel.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et en aval de chaque module de formation.

Remise d'une attestation de formation, sous réserve d'un minimum de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final de chaque module.

## DUREE

10 jours (soit 70 heures)

## INTERVENANTS

Personnel soignant du Centre Psychothérapique de Nancy : infirmiers, cadres de santé

## DELAIS D'ACCES

Un an après demande

## TARIFS

500 €/personne pour les 10 jours de formation.

## INDICATEURS

Période de référencement : du 01/01/2021 au 30/06/2021

Taux de satisfaction 93,49 %

Nombre de stagiaires formés 12

Nombre de structures bénéficiaires 4

# PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

(Formation non modulable)

## OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles en santé mentale
- Mieux comprendre les différents types de crises en santé mentale
- Développer les compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information
- Appréhender avec plus d'aisance les comportements agressifs
- Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale

## APERÇU DU CONTENU

Compréhension des différents troubles psychiques, les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, les troubles psychotiques, etc. et mise en pratique du plan d'action des premiers secours en santé mentale pour chaque trouble.

## PUBLIC

Tout public

## PREREQUIS

Aucun

## APPROCHE PEDAGOGIQUE

Exercices, discussions de groupes, exposés, simulations, histoire de cas, jeux éducatifs...



# PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Nombre maximum de participants : 15

Salle avec vidéoprojecteur, documents remis à chaque participant (manuel PSSM), et remise de l'ensemble des Powerpoint projetés, etc.

## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des connaissances en amont et en aval de la formation.

Remise d'une attestation de formation sous réserve d'un minimum de 6 réponses correctes au quizz d'évaluation final.

## DUREE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS

Infirmiers, cadres de santé, psychologue, assistante sociale

## DELAIS D'ACCES

Un an après demande

## TARIFS

Groupe intra : 1 800 € pour un groupe de 15 personnes

Groupe inter : 167 €/personne + possibilité de prendre le repas au self



# LE REGLEMENT INTERIEUR

# RÈGLEMENT INTERIEUR

## Objet

**Article 1** - Le Centre Psychothérapique de Nancy - Laxou est un organisme de formation domicilié au 1, Rue Archambault - 54521 LAXOU Cedex.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro d'activité N°4154P008454 auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par le Centre Psychothérapique de Nancy - Laxou et ce, pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

## Discipline

**Article 2** - Les horaires de formation sont fixés par le Centre Psychothérapique de Nancy - Laxou et portés à la connaissance de l'établissement par le biais de la convention. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, le participant avertit son employeur qui prévient l'organisme de formation.

**Article 3** - Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués.

**Article 4** – Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'utiliser son téléphone portable durant les sessions de formation ;
- D'entrer dans le bâtiment en état d'ivresse ;
- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- De quitter la formation sans motif ;
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- Sans dérogation expresse, d'enregistrer ou filmer la session de formation.

**Article 5** – Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires, de savoir vivre, et de savoir être en collectivité.

**Article 6** – L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration d'objets personnels.

**Article 7** – Le stagiaire est invité à se présenter à la formation en tenue vestimentaire adaptée. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises aux stagiaires par le biais des convocations.

**Article 8** – Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux à d'autres fins que la formation ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

## Sanctions

**Article 9** – Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation

## Garanties disciplinaires

**Article 10** – Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

**Article 11** – Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l'organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

**Article 12** – Lors de l'entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de sanction envisagée et recueille ses explications.

**Article 13** – La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 14** – Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement qu'il ait été convoqué à un entretien.

**Article 15** – Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, informe l'employeur de la sanction prise. Celui-ci prenant à sa charge les frais de formation.

## Hygiène et sécurité

**Article 16** – La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

**Article 17** - Les consignes incendie, ainsi qu'un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme, de manière à être connus de tous les stagiaires.

## Publicité du règlement

**Article 18**- Un exemplaire du présent règlement est remis avec la convocation de formation à chaque stagiaire avant le début de la formation.

Fait à Laxou, le 11/03/2021



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'établissement : Centre Psychothérapique de Nancy, établissement public de santé, domicilié au 1 Rue Archambault, 54521 LAXOU CEDEX, SIRET 265 400 119 00011, organisme de formation, dont la déclaration d'activité enregistrée au numéro 41 54 P0084 54 auprès du préfet de la région Grand Est ; et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formation. Toute formation accomplie par le Centre Psychothérapique de Nancy implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## Réservation

Pour garantir votre participation à une de nos sessions de formation, veuillez prendre contact avec nos services. Pour cela, contactez-nous au 03.83.92.51.43 - [organisme.formation@cpn-laxou.com](mailto:organisme.formation@cpn-laxou.com). L'inscription ne sera définitive qu'à réception de la convention de formation dûment signée.

## Accueil et horaires de la formation

Sauf conditions particulières, la durée journalière est fixée à 7h, de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner.

## Annulation et désistement

Toute annulation à l'initiative du participant ou de son employeur devra être adressée à l'organisme par écrit au plus tard quinze jours calendaires avant la date du début de stage. Toute action de formation commencée est due en totalité. En cas d'annulation de l'inscription moins de quinze jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée à hauteur de 25% du coût total à l'établissement, sauf en cas de justification par arrêt de travail ou certificat médical.



## Report ou annulation de session

L'organisme se réserve la possibilité de reporter ou annuler une session inscrite en cas d'un nombre de participants insuffisant (les participants seront informés au plus tard cinq jours avant le début de la formation) ou en cas de force majeure. En cas de force majeure (maladie, accident de l'intervenant, grèves, conflit sociaux externes, pandémies, etc.) l'organisme ne pourra pas être tenu responsable.

## Organisation de la formation

Une fiche de renseignements sera adressée au client et devra nous être retournée impérativement. A réception de celle-ci, une convention de formation est conclue entre les deux parties. Pour les inscriptions individuelles, une convocation précisant tous les renseignements pratiques sera envoyée environ trois semaines avant le début de la formation. Une attestation de formation sera délivrée pour chaque participant à l'issue de la formation.

## Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

## Tarifs

Les prestations de formation sont fournies au prix en vigueur au moment de l'inscription. La liste des prix figure dans le catalogue et sur le site internet. Les prix indiqués sont nets, incluent l'ensemble des coûts pédagogiques (hors frais annexes). Des frais de location de salle peuvent être facturés en sus dans certains cas (tarif de location journalier : 50 €) Ils ne sont pas assujettis à la TVA au titre de l'activité de formation professionnelle continue en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts. Les frais de participation ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire.

## Documents contractuels - Facturation - Modalités de paiement

A l'issue de la formation, l'organisme établira une facture de prestation de formation adressée au client accompagnée d'une copie des feuilles d'émargements. Les attestations de formations sont envoyées ultérieurement à l'employeur du client ainsi que les enquêtes de satisfactions complétées.

Le règlement s'effectue par le client à réception du titre de recettes transmis par le Trésor Public via CHORUS ou voie postale.

## Retard de paiement

Tout retard de paiement est soumis aux conditions fixées par le trésor public.

## Propriété intellectuelle

Certains contenus et supports pédagogiques sont protégés par la propriété intellectuelle. Les contenus de certains programmes peuvent faire l'objet d'adaptations par l'intervenant pour tenir compte de la composition du groupe, de sa dynamique et du niveau des participants. Ils ne peuvent en aucun cas être cédés ou communiqués à une tierce personne, même par procédé de copie, sauf accord préalable écrit de l'organisme.

## Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nancy. La signature de la convention ou le fait d'assister à une session de formation implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du participant aux conditions décrites.

## RGPD

Le Centre Psychothérapique de Nancy renforce vos droits liés à la protection de la vie privée et à la protection de vos données personnelles. Celles-ci sont destinées à des fins d'exploitation strictes, à l'exécution et au suivi de votre formation mais aussi à la promotion de nos activités de communication qualité. Vos données sont conservées et sécurisées durant la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers appliquées aux actions de formations. Elles ne sont pas cédées à des tiers. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en vous adressant à [dpo@cpn-laxou.com](mailto:dpo@cpn-laxou.com). Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

Toute commande passée auprès de l'organisme implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de ventes du Centre Psychothérapique de Nancy.

# REFERENCES

## OMEGA

ARS 54	Asso Ville et Service
AGU 54	Centre pénitentiaire
OHS Lorraine	GHEMM
Clairjoie	UTML
Institution Sainte-Camille	Ville de Vandoeuvre
AEIM	CH Ravenel
JB THIERY	Mont Saint Martin
CH Dieuze	MAS Les Jardins du Château - Croix Rouge
CAPS 54	REMM
UDAF	

## Les différents troubles psychiatriques

REMM	OHS Lorraine
Ville de Vandoeuvre	UTML
CH Ravenel	Asso Ville et Service
AVSEA	Centre pénitentiaire
Association Ensemble	AEIM

## Psychose et rétablissement

Espoir 54	CH Ravenel
-----------	------------

## Intégration des pratiques professionnelle

CH Lorquin	CH Saint-Mihiel - Verdun
CH Metz	CH Ravenel